

GESTION DES CONVENTIONS DE STAGES ET DES OFFRES DE STAGES APPLICATION PSTAGE

A l'attention des étudiants,

La saisie et/ou la création des conventions de stage s'effectue via l'application PStage.

L'accès s'effectue via votre ENT par une authentification (si votre inscription administrative est validée et que vous avez fourni les documents demandés) :

Identifiant et mot de passe ENT (messagerie) ou à l'adresse suivante : <https://pstage.ube.fr/>

Création de la convention en ligne :

❖ **Avant de renseigner la convention de stage, vous devez vous munir obligatoirement :**

Des coordonnées de l'établissement d'accueil, son numéro SIRET, code NAF/APE, effectif de l'entreprise, statut juridique.

Vous saisirez les données suivantes :

- Nom et coordonnées de votre tuteur professionnel dans la structure d'accueil,
- Nom de la personne signataire (le président ou le directeur) de la structure d'accueil,
- Thématique du stage,
- Dates précises,
- Nombre de jours de présence et d'heures,
- L'enseignant STAPS référent,
- Rémunération s'il y a lieu,
- Modalité de versement.

La convention de stage doit être imprimée en 1 exemplaire* à transmettre à la structure qui vous accueille et devra être signée par les différentes parties avant d'être déposée à la scolarité (voir circuit convention de stage au verso)

A L'ISSUE DU STAGE :

Vous devrez imprimer *via* Pstage l'attestation de stage que vous ferez remplir et signer par l'organisme d'accueil. L'original de ce document devra être conservé par l'étudiant.e ; il pourra lui être demandé pour justifier de sa présence dans la structure.

La procédure « Tuto Pstage » est mise en ligne sur le site de l'UFR STAPS dans le menu « SCOLARITE et INSCRIPTION » « Convention de stage ».

*l'exemplaire, une fois la convention validée, sera scanné et envoyé à l'étudiant par mail qui assurera ensuite la transmission à la structure d'accueil

Circuit Convention de Stage

